



Vendredi 24 juin 2022

**COMMUNIQUÉ
DE PRESSE**

Présentation du budget et plan 2022-2024

C'est dans l'adversité qu'on se réinvente !

La commune d'Anderlecht a été en première ligne dans la gestion des crises sanitaire puis ukrainienne. Aujourd'hui, nous devons en gérer les conséquences avec au premier plan le retour de l'inflation et du coût de la vie. La dégradation de la situation sociale ainsi que les conséquences économiques de l'inflation et des indexations des salaires pour notre personnel ont impacté sévèrement les finances communales.

Fabrice Cumps, Bourgmestre d'Anderlecht explique : « Notre commune a été en première ligne pour gérer les crises sanitaire et ukrainienne : nous avons ouvert des antennes de vaccination dont un grand centre, un hôtel pour sans-abris et plus récemment des dispositifs d'accueil pour les réfugiés d'Ukraine. Aujourd'hui, nous devons gérer les conséquences de ces crises successives avec au premier plan le retour de l'inflation et du coût de la vie. Mais face à l'adversité, nous avons toujours réussi à nous réinventer ».

Jérémy Drouart, premier Échevin confirme : « Lorsque nous avons traversé la crise du COVID, cela nous a obligé à nous réinventer, à revoir certains fonctionnements. Nous avons fait preuve de créativité et je pense que nous pouvons reproduire cela avec la situation budgétaire. Lorsque nous sommes amenés à être créatifs pour se sortir d'une situation délicate, c'est souvent là que nous sommes plus forts et créons un cercle vertueux. »

La situation budgétaire anderlechtoise s'est dégradée par rapport aux exercices précédentes, principalement à cause des raisons suivantes :

1. L'augmentation de la dotation nécessaire pour le CPAS de 5 millions d'euros en raison d'une augmentation de la pauvreté à Anderlecht ;
2. L'augmentation des dépenses de personnel de plus de 6 % en raison de 3 indexations consécutives et également de l'impact du protocole d'accord du comité C sur les dépenses de personnel.
3. L'inflation des différents coûts, en particulier des consommations énergétiques.

Les recettes ne suivent pas la même courbe ascendante. En particulier, la dotation régionale à la commune (DGC) ne sera indexée que de 2%. Le cadre réglementaire régional prévoit une indexation de minimum 2%. Malgré une inflation largement supérieure, aucune indexation de la dotation régionale au-delà de 2 % n'est prévue avant la fin de l'année et aucune indexation de plus de 2 % n'est prévue pour les années 2023 et 2024.

Considérant l'évolution des dépenses obligatoires, la commune présente un budget 2022 avec **un déficit acceptable de près de 8.300.000 €**. L'objectif fixé en concertation avec la Région est de revenir à l'équilibre dans le cadre du plan 2023- 2024.

Le plan 2023-2024 constitue un défi majeur pour la commune d'Anderlecht : malgré des moyens restreints, nous continuons à investir pour répondre aux besoins grandissants et améliorer le quotidien des Anderlechtois. Si le rendement et la perception des recettes doivent être améliorés, nous réaliserons des économies de fonctionnement avec des mesures structurelles innovantes.

1. Budget 2022

1.1 Recettes

Dans le cadre du budget 2022, nous travaillons déjà à améliorer le rendement et la perception des taxes communales, notamment en réalisant **une analyse comparative avec d'autres commune bruxelloises**.

Nous prévoyons une révision de la taxe sur les grands espaces commerciaux et de bureaux pour s'aligner sur les taux pratiqués dans d'autres communes bruxelloises. Une taxe sur les places de stationnement pour les entreprises et les commerces sera introduite, en exonérant les places mises à disposition des riverains.

Nous voulons également décourager certains comportements. Une taxe sur les logements surnuméraires sera donc introduite pour lutter contre le mal-logement. L'objectif de cette taxe est de « sanctionner » les propriétaires indécents qui subdivisent illégalement leurs biens.

1.2 Dépenses

Les frais de fonctionnement compressibles sont réduits avec une estimation la plus réaliste possible sur les dépenses en matière d'énergie. Au niveau du personnel, plus aucun engagement ne sera consenti cette année.

Elke Roex, Échevine des Finances conclut : « l'exercice budgétaire représente un vrai défi pour notre commune. Si nos dépenses sociales ou liées aux indexations augmentent, nos recettes ne suivent pas la même courbe. Malgré l'inflation importante, la dotation régionale à la commune n'est indexée que de 2 % ; une révision à la hausse de cette dotation pour mieux tenir compte des spécificités anderlechtoises et de la situation économique globale serait bienvenue. Pour continuer à investir dans l'avenir, nous allons en tout cas revoir en profondeur le fonctionnement de l'administration pour plus de synergie et d'efficacité ».

2. Plan 2023-2024

2.1 Recettes

Au niveau de la fiscalité communale, nous procéderons à **une analyse approfondie de toutes les taxes et redevances pour en vérifier l'efficacité et l'utilité**, c'est-à-dire la facilité de perception ou si elle fait l'objet de contestation, l'utilité sociale de la taxe et le rendement de celle-ci. Un travail de *benchmarking* avec d'autres communes bruxelloises prévus.

Des taxes seront revues pour en améliorer la perception : les redevables de la taxe sur la distribution d'imprimé publicitaire seront mieux identifiés et les taux seront revus à la hausse. Considérant les taux dans les autres communes, les taxes sur les panneaux publicitaires dans l'espace public ou les occupations de l'espace public seront également augmentées. Une nouvelle taxe sur les résidences secondaire sera également introduite.

Le précompte immobilier est augmenté à 3850 centimes et la prime BE HOME communal passe de 40 € à 150 €. **L'augmentation importante de la prime BE HOME** (une des plus élevée en région bruxelloise) **compense l'augmentation du précompte les propriétaires-occupants de leur logement** jusqu'à 1000 € de revenu cadastral.

En bref, les contribuables aux épaules les plus larges supporteront davantage les efforts que les contribuables aux revenus moins importants.

Le suivi et la perception des subsides seront améliorés : un service dédié aux subventions sera développé. Les loyers des salles et infrastructures communales seront revus : nous souhaitons optimiser l'exploitation de la salle Java pour en améliorer le rendement.

2.2 Dépenses

L'augmentation des frais d'énergie impacte durablement nos dépenses. Si certaines dépenses sont incompressibles, des mesures structurelles sont envisagées pour réduire les frais de fonctionnement.

La commune investira pour améliorer les performances énergétiques de ses bâtiments et écoles.

Des bâtiments moins consommateurs en énergie seront bénéfiques pour l'environnement et pour les finances communales. Un plan de rationalisation des espaces de bureaux est également sur la table pour tenir compte des nouveaux modes de travail, et de l'augmentation du télétravail à la suite de la crise sanitaire.

Tous les services communaux seront amenés à **adopter une gestion plus rigoureuse et stratégique de leurs dépenses**. Un audit sur le parc de véhicules communaux sera réalisé. La stratégie d'achat

sera adaptée aux nouveaux défis financiers, écologiques et sociaux, en commençant par une gestion approfondie des stocks. Certains services internes à l'administration communale seront mutualisés pour en améliorer l'efficacité et réduire les coûts.

Au niveau du personnel, tous les départs ne seront pas compensés par de nouveaux engagements, en fonction d'une analyse des processus internes et d'un benchmarking. Une mesure sociale forte : la réduction du temps de travail ou la semaine de 4 jours pour les travailleurs de plus de 50 ans est maintenue. Un plan contre l'absentéisme sera élaboré en vue d'améliorer le bien-être de nos agents et améliorer l'efficacité des services.

2.3 Investissements

Malgré une situation budgétaire difficile et des moyens restreints, **nous continuons d'investir pour l'avenir**. La capacité d'emprunt de la commune chaque année est maintenue, mais l'endettement est maîtrisé.

Au niveau des investissements, il faut notamment relever :

- Les travaux de construction de logements moyens à finalité sociale, d'un restaurant social et d'une crèche sur le site de Lennik Nord seront achevés au début de 2023.
- Une nouvelle crèche à la Rue des Marchandises sera également .
- La rénovation des logements communaux.
- Les projets de rénovations des écoles Acacias, M12/P12 et P14.
- Les travaux de la salle Molière.
- La restauration de l'église St Guidon.
- La rénovation de l'église Saint-François-Xavier de Cureghem pour la transformer en infrastructure de proximité dédiée à la culture et au sport.

Dans le domaine de l'espace public, la commune continue d'investir pour l'asphaltage et la rénovation de voiries, notamment :

- Des interventions sur les espaces publics dans le cadre des contrats de quartier Bizet et Peterbos, ou dans le cadre du quartier apaisé à Cureghem.
- Le projet de rénovation complète de la place de la Vaillance.



- La rénovation complète du pont Bollinckx.
- Les renouvellements complets de :
 - L'intersection Avenue d'Itterbeek / rue du Pommier
 - Rue Van Soust dans la zone non asphaltée
 - La voirie de l'Avenue Berrewaerts
 - Rue Delwart
 - L'avenue de la Société nationale
 - Rue de la Volonté